

*Extrait des délibérations  
Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
du 16 février 2018*

**n° 09 – D 16.02.2018**

*L'an deux mil dix-huit, le seize février à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**Approbation du dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France**

**Membres présents :** LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, BERTRAND Alan,

**Membres représentés :** CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON-FASAN Marie-Laurence), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), RACHIDI Walid (procuration à COURTOIS Hervé), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à BONNET Augustin), HABFAST Claus (procuration à LEVY Patrick), Edith BOLF (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 9 février 2018,

Considérant que Campus France est une agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale ;

Considérant qu'il s'agit d'un dispositif qui permet au candidat à des études en France de bénéficier d'un appui et de conseils pour l'ensemble de ses démarches notamment via des programmes de "Bourses d'études pour étudiants en France" ;

Considérant qu'il est précisé que l'UGA utilise le mandat de gestion pour verser des aides à des étudiants étrangers via une convention signée avec Campus France. Le montant facturé par Campus France pour cette prestation est défini dans la convention de mandat signée entre Campus France et l'UGA ;

Considérant que cette convention doit être revue annuellement afin de préciser les obligations des parties, les modalités d'usage des prestations, leurs coûts et les modalités de révision des tarifs ;

Considérant qu'il est proposé de voter pour mettre à jour des plafonds, afin de donner un cadre partagé entre Campus France, les laboratoires et l'UGA pour ces prestations et, permettant de garder la souplesse de ce service pour répondre aux situations très différenciées ;

Considérant qu'il est proposé de fixer, pour les prestations Campus France, les plafonds suivants :

- stagiaire : 1 000 € net de frais de gestion/mois,
- doctorant: 1 500 € net de frais de gestion/mois,
- complément de bourses pour stagiaire ou doctorant: 500 € net de frais de gestion/mois.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France.*

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France.**

Publié le : **02.03.18**  
Transmis au Rectorat le :  
**02.03.18**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 février 2018

Pour le Président et par délégation  
**Pour le Président et par délégation**  
**Le Directeur général des services**  
Le Directeur général des services,  
Joris BENELE